

Paris, le 8 décembre 2022

## La FEEF est signataire de la Charte de bonnes pratiques pour les négociations commerciales 2023 sous l'égide de l'Etat

En tant que représentant des fournisseurs PME, la FEEF a signé cet après-midi la charte de bonnes pratiques pour les négociations commerciales 2023, à l'initiative d'Olivia Gregoire, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, et de Roland Lescure, Ministre délégué chargé de l'Industrie.

Cette Charte est destinée à fluidifier les négociations commerciales en cours qui s'annoncent compliquées dans le contexte de hausse de prix généralisée et de crise énergétique. Elle prévoit notamment que les enseignes de la Grande distribution accordent une attention particulière aux PME alimentaire et non alimentaire/DPH qui disposent d'un pouvoir de négociation très faible par rapport aux marques multinationales.

La dernière enquête de la FEEF\* auprès de ses adhérents montrait que 50% des fournisseurs PME connaissent une baisse d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) de plus de 30% en 2022, indiquant de fortes pertes de rentabilité et tensions de trésorerie.

*« Je salue cette initiative de la Ministre des PME, Olivia Grégoire, et du Ministre de l'Industrie, Roland Lescure, et leur soutien apporté aux PME des territoires, garantes de la souveraineté alimentaire et industrielle de la France. Il y a en effet urgence pour les PME de revaloriser leurs prix auprès des distributeurs pour favoriser la production française et garantir des produits disponibles et diversifiés aux consommateurs. Cette Charte est une première étape et doit s'inscrire dans une démarche de progrès afin d'inclure aussi les ETI indépendantes de moins de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires dont les valeurs et le fonctionnement sont similaires aux PME », souligne **Léonard Prunier, Président de la FEEF.***

*\*Enquête FEEF, septembre 2022, 1000 TPE-PME-ETI.*

**A propos :** La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les TPE/PME/ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté alimentaire et industrielle de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. [www.feef.org](http://www.feef.org)